

Sarrebourg, le 02 Janvier 2023

Direction Générale
CD/CB
Affaire suivie par :
Mme Catherine BRUNNER
03 87 03 27 65

ARRETE n°2023/02
Portant délégation de signature à Monsieur Stéphane LITSCHER
Directeur des Services Techniques

LE MAIRE DE LA VILLE DE SARREBOURG,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-19,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Stéphane LITSCHER, Directeur des Services Techniques de la ville de Sarrebourg reçoit délégation de signature du Maire en cas d'absence du Directeur Général des Services pour tous les actes visés dans l'arrêté n° 2021/21 à l'exception des bons de commande.

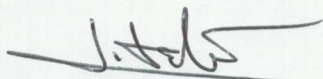
Article 2 : Cette délégation est donnée sous notre surveillance et responsabilité à compter du 2 janvier 2023 et est révoicable à tout moment.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise :

- à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sarrebourg-Château Salins,
- à Monsieur le Trésorier de Sarrebourg,
- à l'intéressé.

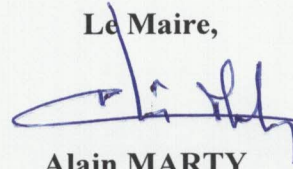
Notifié le :

L'intéressé,
Directeur des Services Techniques,



Stéphane LITSCHER

Le Maire,



Alain MARTY